



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marché de travaux pour l'éclairage de l'espace de
regroupement
au lycée Jean Monnet à Libourne**

Opération 6366A21AP2 - Marché n° 2026B000T02230

Votre offre devra nous parvenir au plus tard le mardi 26 mai 2026 à 12:00, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

La transmission des plis ne peut se faire que par voie électronique, sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Documents à produire

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

- Attestation de régularité fiscale ;
- Attestation de régularité sociale ;
- Attestation d'assurances ;
- Extrait K-bis, du « Numéro unique d'identification » ;
- RIB ;
- Pouvoir du signataire d'engager la personne ou la société qu'il représente (justificatif d'immatriculation, pouvoir de signature, ...)

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou, si impossible, les éléments utiles à la démonstration de la capacité financière ;
- DC1 et DC2 ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat respecte les dispositions de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat établi à l'étranger respecte l'obligation prévue à l'article R1263-12-1 du code du travail relatif au travail détaché ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du code de la commande publique (ou cf. modèle de DC1 joint au dossier de consultation) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- Le marché valant cahier des charges complété dans son intégralité, signé et tamponné.
- Le Cadre de décomposition de prix globale et forfaitaire rempli

Les variantes ne sont pas autorisées.

En cas de groupement, celui-ci sera obligatoirement solidaire.

Une visite sur site est préconisée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Sur rendez-vous auprès de M. BOUCAUD gestionnaire de l'établissement au 05.57.51.78.44.
- Les dates de visites ne sont pas prévues à l'avance.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Points
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique (qualité de la DPGF, fiches des principaux matériaux / produits, qualité du mémoire technique)	40

1) Critère N1 « Prix des prestations » noté sur 60 points

Noté suivant la formule :

$60 \times [1 - 2,5 [(offre examinée - offre la moins disante) / \text{prix de l'offre la moins disante}]]]$

NB : Toute note qui serait négative sera affectée d'une note égale à 0 (zéro) lors de l'analyse du critère prix. Une offre anormalement basse ne sera pas retenue comme offre la moins disante.

2) Critère N2 « Valeur technique » noté sur 40 points

L'appréciation de ce critère porte sur la qualité du dossier technique permettant de vérifier que le candidat répond au cahier des charges et a bien appréhendé le niveau de son engagement.

Analyse du mémoire technique : 25 points

Le mémoire technique sera jugé globalement : moyens humains et matériels, SOGED et démarche environnementale, respect du planning, organisation du chantier.

- 25 correspondant à une très bonne qualité
- 20 correspondant à une bonne qualité
- 10 correspondant à une qualité moyenne
- 5 correspondant à une faible qualité
- 1 correspondant à une très faible qualité
- 0 correspondant à l'absence de mémoire technique

Analyse du dossier "fiches techniques" : 5 points

Le dossier « fiches techniques » sera jugé sur les propositions des fiches techniques correspondant aux matériaux, produits et prestations du candidat.

- 5 correspondant à une bonne qualité
 - 3 correspondant à une qualité moyenne
 - 1 correspondant à une faible qualité
 - 0 correspondant à l'absence de fiches techniques
- Analyse de la D.P.G.F. : 10 points

La décomposition de prix forfaitaire sera jugée sur la qualité du détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant.

- 10 correspondant à une bonne qualité
 - 5 correspondant à une qualité moyenne
 - 1 correspondant à une faible qualité
- L'absence de DPGF rendra l'offre irrégulière.

NB : le candidat veillera à remplir le cadre de la DPGF fourni au DCE, et à ne pas le modifier

Le classement des offres sera établi sur la base de la note globale obtenue par chaque proposition et déterminée comme suit :

Note Globale sur 100 points = N1 + N2

En cas d'égalité à qualité équivalente, la proposition ayant le prix le moins élevé sera retenue.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres (jour de remise non inclus). Une réponse sera alors adressée 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager par écrit des négociations avec tous les candidats sélectionnés.